

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Décembre 2022

238x22

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIERE DES CADENEAUX EN CONCESSION PERPETUELLE Madame Michèle AIT AMMAR

Madame Michèle AIT AMMAR, domiciliée aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) Campagne le Carrier, 1778 Boulevard Marius Brémond, avait acquis à la date du 17 Octobre 1994 une concession trentenaire située au cimetière des CADENEAUX, Carré 9 rang 2 N°21 pour la somme de 1842 Francs.

Par lettre en date du 16 Novembre 2022, **Madame Michèle AIT AMMAR**, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 27 Euros qui sera remboursée à **Madame Michèle AIT AMMAR**, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à **Madame Michèle AIT AMMAR**
- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL